FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BUSHEL

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0030-A

Date de révision: 2018-07-23 Format: UE

Version 1.02

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0030-A

Nom du produit BUSHEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Point de contact Tel: +44 1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour plus d'informations, contacter :

Numéro d'appel d'urgence Tel: +44 1244 537370 (Heures de bureau seulement)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie C (H314)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
MANGANESE DINITRATE	233-828-8	10377-66-9	30-60	Ox. Sol. 2 (H272); Acute Tox. 4 (H302); Skin Corr. 1C (H314); STOT RE 2 (H373); Aquatic Chronic 3 (H412); (EUH071)	01-2119487993-17- 0002
COPPER DINITRATE	221-838-5	3251-23-8	1-10	Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20

minutes. Transfert à l'hôpital pour un examen spécialisé.

Contact cutané Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas

adhérence à la peau. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Transférer à l'hôpital s'il y a des brûlures ou des symptômes d'empoisonnement.

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau. Requérir immédiatement une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Des brûlures graves peuvent survenir. L'ulcération progressive se produira si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Des brûlures de la cornée peuvent survenir. Peut causer des dommages permanents.

Ingestion: Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres. Le sang peut être vomi. Il peut y avoir de la difficulté à avaler.

Inhalation: Il peut y avoir un essoufflement avec une sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut causer de la toux ou une respiration sifflante.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif. Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours

NP-0030-A BUSHEL

FDS n°: NP-0030-A

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinementLes drains de surface à proximité immédiate du déversement doivent être recouverts.

Dique pour confiner le déversement et absorber avec un absorbant non combustible

comme l'argile, le sable ou le sol.

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter les déversements avec du matériau absorbant non combustible (par

exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale / nationale (voir la

section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne manipulez pas dans un espace confiné. Éviter la formation ou la propagation de brumes dans l'air.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériel d'emballage Doit seulement être conservé dans son emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
COPPER DINITRATE	-	=	=	TWA 0.02 mg/m ³	=
3251-23-8					

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Le

plancher de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher l'échappement de

liauides.

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Équiper les installations de douches de secours

et de d'oeillères.

Protection des mains Gants (résistants aux acides).

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection résistant aux acides.

Protection respiratoire inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Suspension liquide
Odeur À peine perceptible

Couleur bleu-vert

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH <2

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible
Point d'éclair Aucune information disponible
Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeurAucune information disponibleDensité de vapeurAucune information disponible

Densité 1.40 - 1.42 Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Aucune information disponible Coefficient de partage Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité, cinématique Aucune information disponible Viscosité, dynamique Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

K_{st}

Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

NP-0030-A BUSHEL

FDS n°: NP-0030-A

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges

statiques

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs forts, Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
MANGANESE DINITRATE	>300 mg/kg (rat)		
COPPER DINITRATE	= 940 mg/kg (Rat)		

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

oculaire Sensibilisation

Mutagénicité

Cancérogénicité

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Aucune information disponible Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible. STOT - exposition unique Aucune information disponible. STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Symptômes Contact avec la peau: Des brûlures graves peuvent survenir. L'ulcération progressive se

produira si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Des brûlures de la cornée peuvent survenir. Peut causer des

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

dommages permanents.

Ingestion: Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres. Le sang peut être

vomi. Il peut y avoir de la difficulté à avaler.

Inhalation: Il peut y avoir un essoufflement avec une sensation de brûlure dans la gorge.

L'exposition peut causer de la toux ou une respiration sifflante.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition

à court terme.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss): 96H LC50 = 9.83 (calculated) mg/L

DAPHNID (Daphnia magna): 48H EC50 = 2.95 (calculated) mg/L

ALGAE (Chlamydomonas reinhardtii): 72H ErC50 = 7.28 (calculated) mg/L

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les
			autres invertébrés aquatiques
MANGANESE DINITRATE	Desmodesmus subspicatus:	Rainbow trout	Daphnia magna:
	72 ErC50 = 64.6 mg/L	(Oncorhynchus mykiss):	48H EC50 = >100 mg/L
		96H LC50 = 47.2 mg/L	_
COPPER DINITRATE	ALGAE (Chlamydomonas	RAINBOW TROUT (Oncorhynchus	DAPHNID (Ceriodaphnia dubia):
	reinhardtii: 72H ErC50 = 0.440	mykiss): 96H LC50 = 0.590 (CuSO4	48H LC50 = 0.195 mg/L
	(CuCl2 data)mg/L	data) mg/L	· ·

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination

spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de

manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (DINITRATE DE MANGANESE; DINITRATE DE CUIVRE)

14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin Sans objet
Danger pour l'environnement
Oui
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vracCe produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (DINITRATE DE MANGANESE; DINITRATE DE CUIVRE)

14.3Classe de danger814.4Groupe d'emballageIII14.5Danger pour l'environnementOui14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (DINITRATE DE MANGANESE; DINITRATE DE CUIVRE)

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (DINITRATE DE MANGANESE; DINITRATE DE CUIVRE)

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
MANGANESE DINITRATE 10377-66-9	Х	X	X	Х	X	X	Х	X
COPPER DINITRATE 3251-23-8	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2018-07-23

Date de révision: 2018-07-23

Version 1.02

Cause de la révision: Changement de format.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité